

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL DE DIRECTION

TENU LES 30 ET 31 AOÛT 2011

Voici un compte rendu des faits saillants discutés lors du Conseil de direction tenu les 30 et 31 août 2011.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

SUJETS TRAITÉS PAR LE PRÉSIDENT, M. PIERRE VEILLEUX

- Ø Arbitrage - Article 24
- Ø Grief collectif - Patrouille solo
- Ø Retard sur certains ajustements salariaux relativement aux problèmes d'implantation du nouveau système informatique
- Ø Article 25.08 - Congé pour obligation familiale
- Ø Cérémonie des policiers morts en service
- Ø Absences quotidiennes sur les relèves de patrouille
- Ø Absences à long terme de personnel versus ententes de services avec les MRC
- Ø Rencontres des élus par des membres
- Ø Enquêtes indépendantes
- Ø Loi sur la police
- Ø Négociation du contrat de travail

Arbitrage - Article 24

M. Pierre Veilleux, président, indique que l'Association n'a toujours pas reçu la sentence arbitrale dans ce dossier. Cela fait presque un an que la cause fut entendue; donc, il est convenu que M^e Castiglio fasse une demande à l'arbitre Dufort pour l'informer que l'Association aimerait avoir sa décision avant le prochain affichage de l'horaire des Fêtes.

Grief collectif - Patrouille solo

M. Pierre Veilleux, président, indique au Conseil de direction que M^e Alain Rousseau s'est prononcé sur l'avenir de ce grief dans une opinion juridique. Les assises juridiques devront être discutées au Bureau exécutif et par la suite au Conseil de direction afin de prendre une décision finale dans ce dossier.

Retard sur certains ajustements salariaux relativement aux problèmes d'implantation du nouveau système informatique

Le président, M. Pierre Veilleux, indique au Conseil de direction qu'une entente verbale avait été convenue avec M^{me} Nicole Pharand pour que la SQ paie les intérêts pour ces retards. Cependant, l'employeur veut procéder au paiement à la fin des travaux seulement, ce qui devrait être terminé cet automne.

Article 25.08 - Congé pour obligation familiale

Une discussion sur l'application de cet article s'est engagée sur la notion du délai pour informer l'employeur de la prise d'un tel congé. Finalement, il se dégage, après lecture et analyse de cet article, qu'il n'y a pas nécessairement de délais attribués, mais plutôt une impossibilité de prévoir une solution relativement à une obligation familiale.

Cérémonie des policiers morts en service

M. Pierre Veilleux, président, informe qu'il sera présent à cette cérémonie à Ottawa le 25 septembre prochain.

Absences quotidiennes sur les relèves de patrouille

Plusieurs commentaires sont émis relativement aux absences quotidiennes causées entre autres par la formation et la présence à la Cour, ce qui a pour effet de fausser le plan d'organisation policière (POP) sans que les élus en soient conscients et informés. Le président, M. Pierre Veilleux, indique qu'il n'y a rien de prévu au niveau contractuel, mais qu'un message sera passé aux élus au Congrès de la Fédération des municipalités du Québec qui se tiendra les 29 et 30 septembre prochain.

Absences à long terme de personnel versus ententes de services avec les MRC

Plusieurs commentaires sont émis relativement aux absences à long terme. M. Pierre Veilleux, président, indique que l'Association n'est pas partie impliquée dans les négociations des ententes de services entre les élus et la Sûreté du Québec et que l'Association a fait un choix de ne pas permettre l'embauche de policiers temporaires comme les services de police municipaux.

Rencontres des élus par des membres

M. Pierre Veilleux, président, fait une mise en garde relativement au danger pour un membre ou un délégué de dénoncer des situations de gestion aux élus municipaux. Ce genre de situation peut facilement découler en accusations disciplinaires; conséquemment, il serait plus sage de faire faire le travail par les directeurs régionaux ou les membres du Bureau exécutif.

Enquêtes indépendantes

Le président, M. Pierre Veilleux, explique qu'il a rencontré la protectrice du citoyen, M^{me} Saint-Germain, concernant sa position relative aux enquêtes indépendantes. Il informe les membres du Conseil de direction que des travaux ont eu lieu dans le cadre de ce dossier au niveau du CRDP afin de faire parvenir au ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, un document de réflexion et ainsi influencer le Ministère dans d'éventuels changements.

Loi sur la police

M. Pierre Veilleux, président, informe les membres du Conseil de direction que, à la suite d'une rencontre avec le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, des changements importants devraient avoir lieu cet automne à la Loi sur la police,

notamment au niveau de la carte policière. Selon les propos du Ministre, l'Association devrait être avantagée au niveau des intégrations et les villes de moins de 100 000 habitants devraient pouvoir intégrer les rangs de la Sûreté du Québec.

Négociation du contrat de travail

Le président, M. Pierre Veilleux, informe les membres du Conseil de direction que les discussions avec l'employeur sont reprises. Il indique que l'équipe de négociation a formulé ses besoins à l'employeur et que celui-ci ainsi que le Gouvernement semblent avoir pris acte des raisons du refus de la dernière entente. Les parties travaillent présentement à des pistes de solutions afin de dénouer le dossier. M. Veilleux mentionne qu'il n'hésitera pas à augmenter les moyens de sensibilisation de façon significative advenant un ralentissement de la part de la partie patronale.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT À LA DISCIPLINE ET À LA DÉONTOLOGIE, M. JACQUES PAINCHAUD

- Ø Déontologie
- Ø Discipline
- Ø Dossiers 119 (2)
- Ø Mesures administratives
- Ø Arbitrages
- Ø Fonds de soutien et de défense

Déontologie

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait rapport aux membres du Conseil de direction relativement aux dossiers en cours d'enquêtes (31) et aux citations en attente d'audition (51). Ces statistiques concernent l'ensemble de la province à la Sûreté du Québec.

Discipline

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, fait rapport aux membres du Conseil de direction relativement aux dossiers en cours d'enquêtes (32) et aux citations en attente d'audition (36). M. Painchaud explique que les statistiques aux niveaux disciplinaire et déontologique sont positives, puisque le nombre de dossiers actifs permet de les traiter dans un délai raisonnable.

Dossiers 119 (2)

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait rapport aux membres du Conseil de direction à l'effet que certains dossiers n'iront pas en

arbitrage en raison de l'évaluation juridique du dossier et que d'autres dossiers feront l'objet d'une nouvelle requête pour faire valoir l'exclusion des dossiers criminels comportant une absolution inconditionnelle de la juridiction applicable à l'article 119 (2) de la *Loi sur la police*.

Mesures administratives

Le vice-président à la Discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, fait rapport aux membres du Conseil de direction à l'effet qu'il y a environ une quinzaine de membres en relevé provisoire ou en assignation administrative en raison de procédures criminelles en cours.

Arbitrages

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, fait rapport aux membres du Conseil de direction. M. Painchaud mentionne que des représentations ont été faites lors d'un Comité paritaire et conjoint tenu au printemps 2011 pour faire preuve de diligence dans le traitement d'assignation des avocats et de nomination d'un arbitre.

Fonds de soutien et de défense

M. Jacques Painchaud, vice-président à la Discipline et à la déontologie, fait rapport aux membres du Conseil de direction et fait l'historique d'une demande d'un membre au Fonds de soutien et de défense pour avoir l'assistance judiciaire dans un cas de menaces de mort envers un supérieur. Cette demande avait été refusée au Conseil de direction du 17 mars 2011. M. Painchaud explique que le membre a refait une demande dans le même sens.

Le directeur du membre, M. Dominic Ricard, a fourni d'autres éléments d'information aux membres du Conseil de direction. Relativement à cette nouvelle demande de remboursement de frais juridiques en raison des accusations déposées et du procès en cours, aucune proposition des membres du Conseil de direction ne fut avancée pour modifier la décision initiale prise dans ce dossier.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX GRIEFS ET À LA FORMATION, M. PIERRE LEMAY

- Ø Repas hors territoire des quartiers généraux - Article 21
- Ø Article 12.16 - Heures supplémentaires versus nécessité de service

Repas hors territoire des quartiers généraux - Article 21

Le vice-président aux Griefs et à la formation, M. Pierre Lemay, apporte des précisions concernant la notion hors territoire pour les repas selon l'article 21 du contrat de travail.

M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, indique que l'Annexe « E » du contrat de travail précise la notion de territoire de l'ensemble des postes de la province.

Article 12.16 - Heures supplémentaires versus nécessité de service

Une discussion sur l'application de cet article s'est engagée en rapport à une période de repos obligatoire possible suite à une longue période de travail qui se termine sur une nouvelle relève régulière. Il est clair que cet article ne correspond pas au besoin exprimé par la discussion du Conseil de direction. Une demande en ce sens devra être étudiée et présentée lors du prochain renouvellement du contrat de travail.

M. Pierre Lemay, vice-président aux Griefs et à la formation, ajoute, concernant les normes du travail qui obligent l'employeur à nous donner une période de repos après 12 heures de travail, que l'article 12.16 de notre contrat de travail couvre une partie de cette problématique. M. Lemay fera des recherches pour vérifier ce qui se fait chez nos confrères policiers et discutera de la problématique avec la partie patronale.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES, M. JOCELYN BOUCHER

Opération Dotation 11-12

- Ø Communiqué 392, Phase 2
- Ø Délai d'avis pour les entrevues
- Ø Grille d'entrevue remise aux observateurs
- Ø Observateurs aux entrevues
- Ø Griefs versus dotation des emplois de responsable d'équipe aux unités d'Urgence

Communiqué 392, Phase 2

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que la phase 2 de l'OPS Dotation 11-12 a débuté avec la sortie du communiqué 392 le 12 août dernier et qu'elle vise à combler environ 80 postes de sergent gestionnaire et de sergent autres.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, mentionne qu'il est important de rappeler aux membres que les demandes de placement annuelles ne sont plus en vigueur et qu'ils doivent appliquer lors de la période permise pour le faire, soit entre le 15 août et le 5 septembre, s'ils désirent être considérés pour ces emplois.

Délai d'avis pour les entrevues

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction que la partie patronale publiera un communiqué cette semaine afin d'informer les membres de la date du début des appels pour les entrevues visant à combler les emplois de la phase 2.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, ajoute que l'Association a convenu avec la partie patronale que ce communiqué soit considéré comme étant le délai d'avis de sept (7) jours minimal qui doit être donné aux membres avant la tenue d'une entrevue.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, ajoute que les membres auront tout de même minimalement 72 heures d'avis entre la convocation et la tenue de l'entrevue.

Grille d'entrevue remise aux observateurs

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que l'Association a convenu avec la partie patronale que la grille complète d'entrevue soit remise aux observateurs lors des entrevues pour la durée de l'OPS Dotation 11-12.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, souligne que seules les questions de l'entrevue étaient disponibles aux observateurs alors qu'ils pourront, durant cette OPS, avoir en main non seulement les questions mais les éléments de réponse recherchés.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, rappelle aux membres du Conseil de direction que les observateurs doivent remettre la grille d'entrevue aux gestionnaires à la fin de l'entrevue.

Observateurs aux entrevues

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, informe les membres du Conseil de direction qu'il tentera d'assigner un directeur à chaque entrevue. Pour ce faire, il demande la coopération des directeurs afin qu'ils se rendent disponibles pour observer le maximum d'entrevues lorsqu'ils le peuvent.

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, rappelle aux membres du Conseil de direction que les membres évalués en entrevue ainsi que les

gestionnaires siégeant aux comités d'entrevue ne peuvent interdire aux directeurs syndicaux d'observer les entrevues.

Griefs versus dotation des emplois de responsable d'équipe aux unités d'Urgence

Le vice-président aux Ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, informe les membres du Conseil de direction que des griefs ont été déposés afin que la partie patronale dote les emplois de responsable d'équipe aux unités d'Urgence des secteurs Ouest et Est avec les demandes de placement annuelles 2010-2011 et avec les règles applicables avant la sortie du communiqué 368.

M. Jocelyn Boucher, vice-président aux Ressources humaines, rappelle que le communiqué 368 publié le 16 février 2011 modifie le processus de sélection et l'attribution de l'emploi de responsable d'équipe à l'unité d'Urgence en exigeant une entrevue alors qu'aucune entrevue n'était exigée pour cet emploi avant cette date.

Comme des emplois étaient vacants depuis plus de 120 jours au moment de la publication de ce communiqué, des griefs ont été déposés pour s'assurer du respect de la politique de gestion Emploi Placement 31 lors de la dotation de ces emplois.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET AUX RESSOURCES MATÉRIELLES, M. DANIEL ROLLAND

- Ø SST - Problématique aux Jeux policiers
- Ø Assurance-salaire versus montant remboursable - Article 2.10 de l'Annexe « C »
- Ø Nouveau responsable du PAPP : M. Mario Vadnais
- Ø Mécontentement des membres face au PAPP qui est utilisé par certains gestionnaires pour régler des comptes avec des membres
- Ø Processus d'intervention de crise avec M. John Gosselin
- Ø Comité d'Équipement
- Ø Casque pour moto
- Ø Grille pour véhicule-patrouille
- Ø Terminaux véhiculaires
- Ø Arbitrages en cours
- Ø Griefs Opération Laser

SST - Problématique aux Jeux policiers

Lors du Conseil de direction, le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que le fait d'être en arrêt de travail pour maladie et de participer aux Jeux mondiaux des policiers pompiers pourrait faire en sorte d'exposer le membre qui y participe à des coupures de salaire s'il est démontré que l'exercice de l'activité n'est pas compatible avec la nature des limitations qui a causé l'arrêt de travail.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'en vertu de l'article 2.08 de l'Annexe « C » le membre pourra s'absenter de son domicile une fois que la maladie aura été dûment reconnue. Afin de reconnaître la maladie, les parties ont convenu à l'article 2 de l'Annexe « C » intitulé « Modalités de contrôle » de permettre à la Sûreté du Québec de vérifier la validité des absences en maladie par un certificat médical détaillé après 30 jours consécutifs d'absence, et même dans tous les cas de faire expertiser un membre absent en maladie par un médecin désigné par lui.

Selon l'interprétation, un membre pourrait s'absenter de son domicile une fois que les modalités de contrôle auront été exercées, le cas échéant, conformément aux articles 2.04 et 2.05 de l'Annexe « C ».

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, précise que, même si le membre absent pour maladie n'est pas tenu de rendre compte de ses allées et venues auprès de l'employeur en dehors de son domicile, il ne faut toutefois pas qu'il vienne faire obstacle à l'application des modalités de contrôle prévues à l'Annexe « C ». En conséquence, il se doit par un moyen ou un autre d'être joignable dans l'éventualité où la Sûreté du Québec devrait exercer ses droits, à défaut comme vous le savez dans l'état actuel de la pratique de l'employeur ce membre serait vulnérable à une coupure d'assurance traitement.

Assurance-salaire versus montant remboursable - Article 2.10 de l'Annexe « C »

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée qu'en vertu de l'article 2.10 de l'Annexe « C » un membre de la Sûreté du Québec ne peut recevoir en indemnité un salaire supérieur à ce qu'il aurait reçu s'il était au travail. En résumé, un membre ne peut faire plus que 100 % de son salaire. Comme exemple, s'il reçoit des primes de la SAAQ, de la CSST, de l'IVAC, il devra rembourser ces sommes auprès de la Sûreté du Québec.

Nouveau responsable du PAPP : M. Mario Vadnais

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que le nouveau porteur de dossier pour le programme d'appréciation du personnel est le capitaine Mario Vadnais. Les parties se proposent de se rencontrer en automne 2011 afin d'apporter des correctifs au programme.

Mécontentement des membres face au PAPP qui est utilisé par certains gestionnaires pour régler des comptes avec des membres

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, discute avec les membres de l'assemblée des plaintes qu'il a reçues relativement au programme d'évaluation. Lors de cette discussion, il est ressorti qu'il y a une problématique lors de l'évaluation par un gestionnaire avec lequel règne un conflit de personnalité, ce dernier se servant de l'évaluation pour régler ses comptes. Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que le but de relancer le comité de Notation est dans un premier temps d'établir et donner un moyen ou une méthode de contestation de l'évaluation et une façon de faire pour qu'il y ait une deuxième évaluation faite par un comité impartial.

Processus d'intervention de crise avec M. John Gosselin

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres qu'il y a une rencontre à venir pour finaliser le processus d'intervention de crise. M. Rolland rencontrera le docteur John Gosselin à ce sujet, ainsi que M. Jacques-Denis Simard de La Vigile, afin que cette dernière s'occupe du paiement de l'intervenant.

Comité d'Équipement

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que, depuis le dernier Conseil de direction, il n'y a pas eu de rencontre du comité d'Équipement. Toutefois, une rencontre avec M. Michel Dumas est prévue pour le 7 septembre prochain.

Casque pour moto

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demande aux membres de l'assemblée de faire des vérifications auprès de leurs membres motards, concernant les problématiques en rapport au nouveau casque Nolan. On soulève présentement un problème de communication. Une vérification auprès du RITP sera effectuée par M. Rolland.

Grille pour véhicule-patrouille

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, reçoit une proposition de la part de M. Mathieu Sauvageau. Celui-ci se demande si on ne devrait pas faire en sorte que tous les véhicules de patrouille aient une grille de protection arrière systématiquement.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique aux membres de l'assemblée que, présentement, l'entente avec la Sûreté du Québec prévoit un minimum d'un (1) véhicule muni de grille de protection. M. Rolland informe les membres du Conseil de direction que, dans plusieurs postes de la Sûreté du Québec, il y a plus d'un véhicule muni de cet équipement. Si une unité nécessite d'avoir plus d'un véhicule, il suffit de faire la représentation auprès de votre comité de Santé et sécurité.

Terminaux véhiculaires

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que la Sûreté du Québec et l'APPQ sont en train de voir à la possibilité de mettre en place les portables dans les véhicules, même si le nouveau système de radiocommunication n'est pas encore disponible dans certaines régions.

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que la prochaine réunion est prévue pour le 15 septembre 2011.

Arbitrages en cours

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique qu'il est présentement dans un arbitrage accéléré relatif à un congédiement. M. Rolland informe l'assemblée qu'entre le congédiement et la première date d'audition, il s'est écoulé deux mois, ce qui démontre que l'employeur peut faire en sorte de s'activer afin qu'on puisse procéder rapidement.

Griefs Opération Laser

Le vice-président en Santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, explique que les griefs pour les opérations Laser sont référés à l'arbitrage et que tout nouveau grief en ce genre sera lui aussi référé à l'arbitrage en cours.

SUJETS TRAITÉS PAR LE VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES, M. LUC FOURNIER

- Ø Caisse de dépôt et de placement
- Ø Fonds d'investissement
- Ø Caisse d'économie des policiers
- Ø État des résultats comparatifs

Caisse de dépôt et de placement

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction qu'il a reçu un appel de M. Wayne Scullion de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, afin de nous informer que la Caisse de dépôt et de placement a pris des positions défensives concernant notre portefeuille de gestion. En effet, la très grande volatilité des marchés, résultant de la crise du crédit en Europe et notamment des problèmes reliés à la Grèce, fait en sorte que la Caisse avait pris en août des produits dérivés, afin de se protéger de la fluctuation des marchés, pour deux milliards de dollars.

De plus, M. Fournier informe les membres du Conseil de direction que le Conseil d'administration de la Caisse a donné des directives d'augmenter cette protection pour cinq milliards de dollars pour l'ensemble des portefeuilles en septembre. Cette position de la Caisse se veut une approche défensive, afin de se prémunir des problématiques boursières. Il nous garantit que la liquidité n'est pas en cause et qu'il n'y a pas de levier dans notre portefeuille comme en 2008. Il nous donnera plus de détails à la séance du RRMSQ d'octobre.

Fonds d'investissement

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, présente les résultats de notre Caisse depuis janvier 2011 pour les différents fonds de l'Association. Entre la panique boursière, l'état des finances publiques de certains États en Europe et les craintes d'une récession aux États-Unis, « un double creux », la boule de cristal est de plus en

plus trouble. Tout serait, selon les experts, une question de confiance. Ainsi, la question fondamentale est celle visant à savoir s'il faut s'inquiéter outre mesure de la volatilité actuelle. Règle générale, le choix de nos placements doit refléter notre tolérance au risque et il faut laisser passer la vague. Les placements dans les fonds d'investissement, les OPC, exigent une vision à tout le moins à moyen terme. Rappelez-vous les baisses spectaculaires de 2008 et les remontées tout aussi impressionnantes qui ont suivi...

Rendements au 31 août 2011

Fonds	Depuis le 1 ^{er} janvier	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création
Équilibré	- 3,84 %	1,77 %	3,40 %	0,93 %	1,87 %	4,43 %	(30-09-1991) 5,86 %
Croissance	- 5,03 %	1,35 %	3,07 %	0,03 %	s.o.	s.o.	(30-11-2006) - 0,18 %

Caisse d'économie des policiers

M. Luc Fournier, vice-président aux Finances, informe les membres du Conseil de direction que des discussions franches entre la Caisse d'économie et l'Association ont eu lieu afin de vérifier la faisabilité de la garde des valeurs et la fiducie des fonds de l'Association.

Après un bref historique aux membres du Conseil de direction, expliquant pourquoi la Caisse n'avait pas été avec nous dès le début, M. Fournier explique que l'approche avec la Caisse et Desjardins Sécurité financière (DSF) semble bien aller. M. Fournier ajoute que la fiducie du Flex est en cause puisque la Caisse se retirera dès la prochaine année advenant que les discussions échouent. Un sous-comité du comité d'Investissement a été créé à cette fin. MM. Chrystian Leclerc, Luc Fournier et le chef de la conformité, M^e Marc-Olivier Tremblay, en font partie. Le dossier est à suivre.

État des résultats comparatifs

Le vice-président aux Finances, M. Luc Fournier, présente et explique les écarts des différents postes budgétaires aux membres du Conseil de direction. Malgré des écarts dans certains postes budgétaires qui s'expliquent par le contexte de la négociation du contrat de travail, nous avons un budget équilibré pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2011. Il faudra être excessivement prudents, pour les mois qui restent, afin d'éviter d'autres écarts dans d'autres postes budgétaires.

Jocelyn Boucher
Vice-président aux Ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET
POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/sl